



Ville de Genève Administration centrale
Reçu le <b>22 SEP. 2016</b>
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

DALE  
Case postale 3880  
1211 Genève 3

**DIFFUSION**

MM. Barazzone  
Pagani  
Mmes Salerno  
Alder  
M. Kanaan  
Mmes Charollais  
Heurtault-Malherbe  
Luthi  
Bohler  
MM. Moret  
Burri  
Macherel  
Krebs  
Chrétien  
Lupini  
Vicente  
Mermillod  
Schweri

Ville de Genève  
Palais Eynard  
Monsieur Guillaume Barazzone  
Maire  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1211 Genève 3

N/réf. : AH/CHS/rb - Aigle N° 510961-2016  
V/réf. : sy - Affaire 5113

SCM  
Service juridique  
Dossiers-Documentation

Genève, le 19 septembre 2016

**Concerne : Aménagements en zone de développement 3 du chemin Eugène-Rigot**

Monsieur le Maire,

Faisant suite à la requête du 17 août 2016 du Service du génie civil du Département des constructions et de l'aménagement concernant l'objet cité en référence, je vous informe de la libération, à destination de votre commune, de la somme de :

**Fr. 2'547'735.-**

au titre d'une participation initiale de 80% aux travaux d'équipement mentionnés en titre.

Conformément à la pratique administrative en matière de taxe d'équipement, entrée en vigueur le 1<sup>e</sup> août 2013, ce montant tient compte :

- de la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2014 approuvée par décision du département présidentiel, du 25 septembre 2014 ;
- ainsi que du solde disponible de Fr. 6'724'478,06 sur le compte taxe d'équipement de votre commune au 6 septembre 2016.

Au moment de la clôture du crédit, confirmée par les tableaux du compte-rendu financier annuel correspondant, le différentiel d'avec les montants réellement dépensés pourra faire l'objet d'une participation complémentaire (jusqu'à 100% des coûts réels), à votre requête, en fonction du solde de votre compte.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Antonio Hodgers

Copie : Monsieur Didier Frossard, Service du génie civil